



Ségradation relations travail employeur public

Par **Faure Samira**, le **20/12/2016** à **08:05**

Bonjour,

Depuis 6 ans je subis des dégradations relationnelles avec ma structure publique en lien avec le non respect des droits pour les personnes handicapées (emploi, reconnaissance, compétences et santé). A la suite de plusieurs demandes rien n'est fait et je sombre dans un combat avec l'administration. J'ai saisi l'affaire au TA. Aujourd'hui je baisse les bras face à ces injustices.

Comment faire, alors que ma situation précaire ne me permet pas de tout quitter sans le sous (pôle emploi, préjudices...).

Merci pour vos conseils.

Par **P.M.**, le **20/12/2016** à **09:01**

Bonjour,

Vous ne précisez pas si vous avez un avocat spécialiste car la Justice administrative est encore plus complexe ou au moins si vous vous êtes rapprochée des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...

Par **Faure Samira**, le **20/12/2016** à **11:29**

bonjour, merci pour votre réponse. bien entendu dans cette affaire, j'ai tenu au courant mon syndicat qui semble démuné de toutes résolution de litiges auprès de la direction et j'ai pris un avocat en droit du travail mais je m'interroge quant à la poursuite de notre collaboration. bien à vous

Par **P.M.**, le **20/12/2016** à **12:27**

Il me semble difficile sur un forum d'étudier une telle affaire, ce qui serait proche d'une consultation juridique d'autant plus que nous n'en avons pas tous les éléments...

Par **Faure Samira**, le **21/12/2016** à **07:40**

Bonjour, certes tous les éléments sont absents car nombreuses sont les problématiques.. Que faire dans l'urgence, en approche d'une reprise de travail. Subir et se taire ? Tout en sachant que mon administration ne va pas m'épargner à des fins de me pousser à partir. Bien à vous

Par **P.M.**, le **21/12/2016** à **08:42**

Bonjour,
Si vous préférez quitter l'entreprise, vous pourriez voir si une décision d'inaptitude serait possible...

Par **Faure Samira**, le **21/12/2016** à **09:56**

Oui en clair un licenciement ? L' Inaptitude ne m'apporterait rien aussi bien dans le cadre de mon projet professionnel, mes droits au chômage et qu'il me serait même difficile de retrouver un poste avec ce statut dans mon dossier.
Il semblerait, comme l'avoir lu, que l'Indemnité de Départ Volontaire serait peut-être une solution, j'ai méconnaissance de son calcul différent d'un site à un autre. Ou encore envisager une discussion avec la DRH pour un accord de départ; Qu'en pensez-vous ?
Bien à vous

Par **P.M.**, le **21/12/2016** à **11:48**

Un licenciement ou plutôt une radiation de l'emploi public vous permettrait vraisemblablement d'être indemnisée pendant une période de chômage...
Je ne sais pas de quelle indemnité de départ volontaire vous voulez parler...